

ANNEXE I

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA

RECENSEMENT GENERAL
DE LA POPULATION
1961

FEUILLE DE LOGEMENT
(MENAGES PRIVES)
(Imprimé modèle 1)

COMMUNE

DISTRICT DE RECENSEMENT

NUMERO DE CONSTRUCTION

Logement

N° d'ordre/

Nombre de logements
dans la construction

Rayer les
mentions
inutiles

Feuille unique

Feuille n°

sur

feuilles

Logement situé
dans une zone :
(encercler le n°
correspondant)

d'agglomération au chef-lieu de la
commune 1
d'agglomération autre que le chef-
lieu 2
de population éparsée 3

ADRESSE : SECTION DE COMMUNE :

Rayer les
mentions inutiles

Quartier ou hameau ou lieu dit :

Rue ou route ou chemin :

N°

Le ménage privé est un groupe de personnes, parents ou non, vivant dans un même logement, ayant une certaine communauté d'existence : repas pris en commun, budget en totalité ou partiellement commun. (Se reporter aux instructions aux agents recenseurs pour la définition précise du logement). Une personne vivant seule d'une manière absolument indépendante constitue un ménage. Doivent être inscrites :

DANS LE CADRE A — Toutes les personnes demeurant d'une manière habituelle dans le logement y compris celles qui sont temporairement absentes (absence ne devant pas dépasser 6 mois) au moment du recensement.

Par exemple : personnes en voyage d'affaires ou d'agrément, malades se trouvant à l'hôpital pour une courte durée, personnel navigant des transports maritimes et aériens.

Doivent également être inscrits :

- les domestiques, apprentis et salariés logés dans le logement
- les pensionnaires n'habitant pas de pièces indépendantes.

DANS LE CADRE B — Les personnes de passage (amis, parents, visiteurs) qui couchent dans le logement au moment du recensement.

DANS LE CADRE C — Les ressortissants des catégories suivantes dont le logement constitue la résidence principale :

- militaires français des corps de troupe logés au moment du recensement en caserne ou camp
- personnes en traitement dans les sanatoriums, préventoriums, asiles nationaux de convalescence
- élèves internes des lycées, écoles spéciales, collèges, pensionnats, séminaires
- ouvriers occupés aux chantiers temporaires de travaux publics.

LES PERSONNES A NE PAS INSCRIRE SONT LES SUIVANTES :

- militaires logeant dans les camps ou casernes et dont le logement ne constitue pas la résidence principale
- membres du ménage se trouvant dans les hôpitaux psychiatriques, asiles de vieillards, léproseries
- détenus dans les maisons d'arrêt et de correction.

Ces personnes doivent seulement être inscrites sur la feuille collective relative à l'établissement dans lequel elles se trouvent.

F — RENSEIGNEMENTS SUR LE LOGEMENT (à remplir pour tout logement)

1 — UTILISATION DU LOGEMENT		4 — MODE D'ALIMENTATION EN EAU			6 — INSTALLATION DE LIEUX D'ALIMENTATION			
Résidence principale	1	Eau courante dans	le logement ..	1	1	Dans le logement ..	1	
Résidence secondaire	2			la construction	2	2	Hors du logement ..	2
Logement vacant	3	Fontaine publique		3	3	Pas d'installation ...	3	
2 — NOMBRE DE PIECES PRINCIPALES		Citerne		4	4	7 — CUISSON DES ALIMENTS		
Servant uniquement à l'habitation		Barrique ou Jarre		5	5	a) <i>Installation pour la cuisson</i>		
Servant à l'habitation et à l'exercice de la profession (magasin, bureau)		Source ou rivière		6	6	Dans le logement ..	1	
Total		Mare		7	7	A l'extérieur	2	
3 — MODALITES DE JOUISSANCE		Autres		8	8	Pas d'installation ..	3	
Occupé par le propriétaire	1	<i>Distance au logement des modes 3 et 6 à 8</i>				b) <i>Source d'énergie utilisée</i>		
Loué	2	Moins de 100 mètres ..		1	1	Bois	1	
Concédé par l'employeur	3	De 100 m à 200 m		2	2	Charbon de bois ..	2	
Prêté par un parent, un ami	4	De 200 m à 500 m		3	3	Pétrole	3	
Pas de renseignements	5	Supérieure à 500 m		4	4	Gaz butane	4	
		5 — ELECTRICITE					Electricité	5
		Electricité dans le logement		Oui	1	Autres	6	
				Non	2			

G — RENSEIGNEMENTS SUR LA CONSTRUCTION (à remplir uniquement pour les constructions ne comportant qu'un seul logement (maison individuelle))

1 — TYPE DE CONSTRUCTION		3 — ETAT GENERAL		5 — NATURE DES MURS	
Rez-de-chaussée seulement	0	Bon	1	Dur (pierres, briques, ciment)	1
A étages : nombre d'étages		Moyen	2	Semi-dur (torchis, éternit, fibro-ciment)	2
2 — ANNEE DE CONSTRUCTION		Mauvais	3	Bois	3
Avant 1940	1			Gaulettes	4
De 1940 à 1954	2			Dur et semi-dur	5
Depuis 1955	3			Dur et bois	6
4 — DESTINATION PRINCIPALE				Semi-dur et bois	7
La construction est à usage principal :				Tôles et éventuellement autres matériaux	8
D'habitation par des particuliers	1			Autres	9
D'hôtel ou de meublé	2			6 — NATURE DE LA TOITURE	
Administratif (école, mairie)	3			Tuile	1
Hospitalier (hôpital, clinique)	4			Terrasse ciment	2
Industriel ou artisanal (usine, atelier)	5			Eternit	3
Commercial	6			Tôle	4
				Végétale	5
				Autres	6